

MONT AUTO ÉCOLE

9 rue de Paris, 95680 Montlignon
01 85 11 01 22 | Agrément n°E2309500110
RCS 922 473 301 00013 | APE 85.53Z



Livret d'accueil handicap

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Parce que l'accès à l'autonomie est un droit pour chacun, notre établissement s'engage dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Notre engagement

Nous mettons tout en œuvre pour adapter notre formation à vos besoins. Pour faciliter votre apprentissage, nous disposons d'un véhicule en boîte automatique, une solution idéale pour simplifier la conduite et répondre à de nombreuses situations de handicap (mobilité, fatigabilité ou troubles de la coordination).

Chaque projet de formation commence par un échange personnalisé avec notre référént handicap, afin d'évaluer la faisabilité technique de votre apprentissage et d'adapter notre pédagogie à vos besoins.

L'orientation au cœur de notre mission

Si votre situation nécessite des aménagements lourds (véhicule spécifique avec commandes adaptées) que nous ne possédons pas, notre rôle est de ne pas vous laisser sans solution. Nous vous orienterons vers les structures expertes de notre réseau :

- **Le CEREMH** : Le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap recense les auto-écoles spécialisées et propose des solutions pour les besoins très spécifiques (www.ceremh.org).
- **Les Centres de Rééducation Fonctionnelle** : Pour un encadrement pluridisciplinaire (ergothérapeutes, kinésithérapeutes) capable de définir précisément les aides techniques nécessaires.
- **Le Bureau de l'Éducation Routière** : Pour valider les aménagements du véhicule et organiser vos sessions d'examen spécifiques.

Notre priorité : vous accompagner vers la réussite, en toute sécurité, que ce soit chez nous ou auprès d'un partenaire spécialisé.

MONT AUTO ÉCOLE

9 rue de Paris, 95680 Montlignon
01 85 11 01 22 | Agrément n°E2309500110
RCS 922 473 301 00013 | APE 85.53Z

MON PARCOURS PERMIS & HANDICAP : LES 5 ÉTAPES CLÉS

Étape 1 : La Visite Médicale (Obligatoire)

Avant toute inscription, vous devez rencontrer un médecin agréé par la préfecture (attention : ce ne peut pas être votre médecin traitant).

- Le but : Valider votre aptitude à la conduite et définir si des aménagements sont nécessaires.
- Document délivré : Un certificat médical mentionnant les codes de restriction (ex: boîte auto, verres correcteurs, etc.).

Étape 2 : L'Évaluation de Départ à l'Auto-École

Nous vous accueillons pour une séance d'évaluation sur notre véhicule Boîte Automatique.

- Le but : Estimer le nombre d'heures nécessaires et vérifier que notre matériel est adapté à votre situation.
- Le Référent Handicap : Il fait le point avec vous sur vos besoins spécifiques (pédagogie, aménagement du planning).

Étape 3 : Le Montage du Dossier de Financement

Le handicap peut ouvrir droit à des aides financières pour compenser le surcoût de la formation ou des aménagements.

- Nos partenaires : Nous vous orientons vers l'AGEFIPH (si projet pro) ou la MDPH pour monter votre dossier.

Conseil : Cette étape doit être faite le plus tôt possible car les délais peuvent être longs.

Étape 4 : La Formation (Code et Conduite)

- Le Code : Accès à nos outils en ligne et salle, avec possibilité d'aménagements (temps majoré lors de l'examen si justificatif).
- La Conduite : Apprentissage personnalisé sur véhicule automatique. Si votre handicap nécessite une adaptation lourde, nous vous orientons vers notre réseau d'écoles spécialisées.

Étape 5 : L'Examen du Permis de Conduite

L'épreuve est identique, mais des modalités spécifiques existent :

- Expertise de l'inspecteur : Il valide que les aménagements prévus sont bien adaptés et maîtrisés.
- Temps supplémentaire : L'épreuve peut être allongée pour permettre une installation sereine ou une communication adaptée.

ORIENTATION VERS LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES (AMÉNAGEMENTS LOURDS)

Si votre situation nécessite des équipements spécifiques que nous ne possédons pas (ex: cercle accélérateur, frein de service à la main, inversion de pédales), nous travaillons en étroite collaboration avec des centres experts capables de vous accueillir.

Notre partenaire privilégié :

CER Pasteur - Sannois

55 Blvd Maurice Berteaux

95110 Sannois

01 39 82 65 60

cerpasteursannois@gmail.com

Spécialité : Formation au permis de conduire sur véhicules aménagés pour tous types de handicaps physiques.

Expertise : Ils disposent d'une flotte de véhicules adaptés et d'enseignants formés aux spécificités du handicap lourd.

Nous vous accompagnons dans la prise de contact avec leur équipe pour assurer la continuité de votre parcours.